

# MAIRIE DE SILLANS LA CASCADE

## Conseil Municipal du Samedi 28 Juin 2014

### Procès verbal de la séance

Le Conseil Municipal s'est réuni le samedi 28 juin 2014 dans le lieu habituel de ses séances, Salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Christophe CARRIERE, Maire.  
Les membres ont été convoqués le 24 juin 2014.

Membres en exercice : 15 – Membres présents : 11 - Membre(s) représenté(s) : 2

**Présent(s)** : CARRIERE Christophe, MOREAU Michelle, RENARD Jean-Pierre, BROCHIER Aurélie, LECLERCQ Sandrine, LANZA Yannick, LOISY Nathalie, LOZZA Marie Gabrielle, GASPARD Raphaël, STELLER Catherine, HERMET Daniel

**Représenté(e)(s)** : MURAT Loïc donne procuration à LOISY Nathalie, SANNER Hervé donne procuration à LOZZA Marie Gabrielle

**Excusé(e)(s)** :

**Absent(e)(s)** : RENOULT Eric, GROUAZEL Anna

Madame Aurélie BROCHIER, 4ème Adjoint, a été désigné(e) secrétaire de séance.

---

Délibération n° 2014-42 du Samedi 28 Juin 2014

Objet de la délibération :

**Approbation PV de séance du 20 juin 2014**

**Rapporteur** : Monsieur CARRIERE Christophe

**Service** : Direction Administrative

AC

La présente délibération a pour principal objectif d'approuver le procès verbal de la dernière séance.

Mesdames et Messieurs les membres du conseil municipal sont informés que le procès verbal de la séance du 20 juin 2014, n'a fait l'objet d'aucune remarque.

**Il est proposé à l'assemblée de délibérer afin**

- **D'APPROUVER** le procès verbal de la séance du conseil municipal du 20 juin 2014, tel que rédigé à ce jour.

**Le Conseil Municipal oui l'exposé et après en avoir délibéré,  
décide à l'unanimité**

par 13 voix POUR,

0 Vote CONTRE :

0 ABSTENTION :

Délibération n° 2014-43 du Samedi 28 Juin 2014

Objet de la délibération :

## Retrait de la Commune de la Communauté d'Agglomération Dracénoise

Rapporteur : Monsieur CARRIERE Christophe

Service : Direction Générale

AC

La commune a intégré la Communauté d'Agglomération Dracénoise depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014, la volonté politique des élus est de sortir de la CAD pour diverses raisons, financières, de services, de proximité.....

Les conditions de retrait d'une commune, d'une communauté d'agglomération sont fixées par les articles L.5211-19 et L.5216-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

En application des différents articles, et conformément aux textes en vigueur, la commune de SILLANS LA CASCADE demande son retrait de la Communauté d'Agglomération Dracénoise.

### Il est proposé à l'assemblée de délibérer afin

- **D'APPROUVER** l'exposé de M. Le Maire
- **DE DEMANDER** son retrait de la Communauté d'Agglomération Dracénoise.
- **D'AUTORISER** Monsieur Le Maire à signer tous documents permettant le retrait

### Le Conseil Municipal ouï l'exposé et après en avoir délibéré, décide à la majorité

par 12 voix POUR,

1 Vote CONTRE : (HERMET Daniel)

0 ABSTENTION :

Délibération n° 2014-44 du Samedi 28 Juin 2014

Objet de la délibération :

## Intégration à la Communauté de Commune Lac et Gorges du Verdon

Rapporteur : Monsieur CARRIERE Christophe

Service : Service Financier

AC

Suite à la demande de retrait de la commune de la CAD, Monsieur Le Maire expose au Conseil qu'il est important de se positionner sur notre intégration à la Communauté de Communes Lacs et Gorges Du Verdon.

La proximité, les services et les attaches que nous avons avec toutes les communes faisant parties de la LGV, nous permettent d'apprécier notre demande d'adhésion.

En application de l'article L.5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, la cohérence du périmètre et l'exercice des compétences, doivent être justifiés.

En application des différents articles, la commune de SILLANS LA CASCADE demande son intégration à la Communauté de Communes Lacs et Gorge du Verdon.

**Il est proposé à l'assemblée de délibérer afin**

- **D'APPROUVER** l'exposé de M. Le Maire
- **DE DEMANDER** son intégration à la Communauté de Communes Lacs et Gorges du Verdon.
- **D'AUTORISER** Monsieur Le Maire à signer tous documents permettant cette adhésion

**Le Conseil Municipal ouï l'exposé et après en avoir délibéré,  
décide à la majorité**

par 12 voix POUR,  
1 Vote CONTRE : (HERMET Daniel)  
0 ABSTENTION :

de transformer l'exposé ci-dessus en délibération

---

Délibération n° 2014-45 du Samedi 28 Juin 2014

Objet de la délibération :

**Règlement d'utilisation espace multi activités**

Rapporteur : Monsieur CARRIERE Christophe

Service : Administration générale

AC

Un espace multi-activités, dit City Park a été réalisé sur la commune au chemin de la Piscine. Afin de permettre une bonne utilisation de cet espace, et que tous les usagers soient informés des droits et obligations de chacun afin de garantir les meilleures conditions de confort et de sécurité, il est nécessaire de valider le règlement d'utilisation de cet espace.

Monsieur Le Maire donne lecture du règlement.

**Il est proposé à l'assemblée de délibérer afin**

- **D'APPROUVER** l'exposé de Monsieur Le Maire,
- **D'APPROUVER** le règlement d'utilisation de l'espace multi activités

**Le Conseil Municipal ouï l'exposé et après en avoir délibéré,  
décide à l'unanimité**

par 13 voix POUR,  
0 Vote CONTRE :  
0 ABSTENTION :

de transformer l'exposé ci-dessus en délibération

---

Délibération n° 2014-46 du Samedi 28 Juin 2014

Objet de la délibération :

## Adoption du taux maximum de reversement de la taxe communale sur la consommation finale d'électricité

Rapporteur : Monsieur CARRIERE Christophe

Service : Service Financier

AC

Vu l'article 45 de la Loi n° 2013-1279 du 29 décembre 2013 de finances rectificatives pour 2013,

Vu l'article L 5212-24 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du SYMIELCVAR en date du 17 mars 2014 instaurant les nouvelles modalités de perception de la TCCFE,

Monsieur Le Maire expose à l'assemblée :

- Que le SYMIELCVAR autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité qui perçoit, contrôle et reverse la taxe pour le compte de 117 communes adhérentes,
- Que le législateur est venu modifier les modalités de reversement de la taxe communale sur la consommation finale d'électricité, en fixant un plafond maximum de reversement égal à 50 % du montant total de taxe perçu sur le territoire de la commune
- Que le SYMIELCVAR a décidé par délibération du 17 mars 2014 de fixer à son maximum le taux de reversement de la taxe soit 50 %
- Qu'en l'absence de délibération concordante du conseil municipal avant le 1<sup>er</sup> octobre 2014, le SYMIELCVAR ne pourra pas reverser ladite taxe à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015.

### **Il est proposé à l'assemblée de délibérer afin**

- **D'APPROUVER** l'exposé de M. Le Maire
- **D'ADOPTER** le taux maximum de reversement du SYMIELCVAR à 50 % au profit de la commune.

**Le Conseil Municipal oui l'exposé et après en avoir délibéré,  
décide à l'unanimité**

par 13 voix POUR,

0 Vote CONTRE :

0 ABSTENTION :

de transformer l'exposé ci-dessus en délibération

---

Délibération n° 2014-47 du Samedi 28 Juin 2014

Objet de la délibération :

## Modification des tarifs des locations et des mises à disposition

Rapporteur : Monsieur CARRIERE Christophe

Service : Service Financier

AC

Le présent rapport a pour principal objectif de modifier le prix de la location de l'épicerie, en dissociant le commerce et l'habitation.

En effet il nous semble nécessaire de fixer deux prix de location, un lié au commerce, en utilisant un bail commercial et un pour le logement, avec un bail habitation.

**Il est proposé à l'assemblée de délibérer afin**

- **DE FIXER** le prix de la location du commerce à 200 € et le logement à 500 € par mois
- **DIT QUE** le tableau des tarifs et des locations sera actualisé, tableau joint.

**Le Conseil Municipal ouï l'exposé et après en avoir délibéré,  
décide à l'unanimité**

par 13 voix POUR,

0 Vote CONTRE :

0 ABSTENTION :

de transformer l'exposé ci-dessus en délibération

---

Délibération n° 2014-48 du Samedi 28 Juin 2014

Objet de la délibération :

**Autorisation d'ester en justice - Cne / SCI Mylan**

Rapporteur : Monsieur CARRIERE Christophe

Service : Service Juridique

AC

La présente délibération a pour principal objectif d'autoriser Monsieur le Maire à ester en justice pour l'affaire du Château avec la SCI MYLAN relative à la demande d'annulation du permis de construire n°08312813A0014.

Une requête introductive d'instance a été reçue du Tribunal Administratif de Toulon Nice en date du 6 juin 2014.

**Il est demandé à l'assemblée de délibérer afin**

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à ester en justice, assisté par le cabinet d'avocats LLC ET ASSOCIES, pour cette affaire

**Le Conseil Municipal ouï l'exposé et après en avoir délibéré,  
décide à la majorité**

par 12 voix POUR,  
1 Vote CONTRE : (HERMET Daniel)  
0 ABSTENTION :

de transformer l'exposé ci-dessus en délibération

---

Délibération n° 2014-49 du Samedi 28 Juin 2014

Objet de la délibération :

**Portée à connaissance des RAD 2013 pour la DSP Eau potable et DSP Assainissement collectif**

Rapporteur : Monsieur CARRIERE Christophe

Service : Voirie Réseaux Divers

AC

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal, conformément aux dispositions de la loi Barnier n°95.101 du 2 février 1995, les rapports annuels 2013 sur le prix et la qualité des services de l'eau potable et de l'assainissement collectif.

**Il est proposé à l'assemblée délibérante**

- **D'APPROUVER** l'exposé de Monsieur le Maire
- **DE DECLARER** qu'elle a bien eu connaissance de ces rapports.

**Le Conseil Municipal oui l'exposé et après en avoir délibéré,  
décide à l'unanimité des voix exprimées**

par 12 voix POUR,  
0 Vote CONTRE :  
1 ABSTENTION : (STELLER Catherine)

de transformer l'exposé ci-dessus en délibération

---

Délibération n° 2014-50 du Samedi 28 Juin 2014

Objet de la délibération :

**Temps d'Activité Périscolaire**

Rapporteur : Monsieur CARRIERE Christophe

Service : Affaires scolaires & Petite enfance

MR

Monsieur Le Maire rappelle au conseil municipal que dès la rentrée 2014 – 2015, nous allons mettre en place les nouveaux rythmes scolaires. Le PEDT a été établi.  
Afin d'organiser ces temps d'activités, il est nécessaire de signer des conventions avec les intervenants.

**Il est proposé à l'assemblée de délibérer afin**

- **D'APPROUVER** l'exposé de M. Le Maire
- **D'AUTORISER** Monsieur Le Maire à signer tous documents permettant de mettre en place la réforme des rythmes scolaires,
- **D'AUTORISER** Monsieur Le Maire à demander les subventions nécessaires à la mise en place de ces activités.

**Le Conseil Municipal oui l'exposé et après en avoir délibéré,  
décide à l'unanimité**

par 13 voix POUR,  
0 Vote CONTRE :  
0 ABSTENTION :

de transformer l'exposé ci-dessus en délibération

---

Délibération n° 2014-51 du Samedi 28 Juin 2014

Objet de la délibération :

## Opérations d'investissements - Plan de financement prévisionnel

Rapporteur : Monsieur CARRIERE Christophe

Service : Service Financier

AC

La présente délibération a pour principal objectif d'approuver l'opération de réfection partielle du toit du Château de SILLANS.

Monsieur le Maire expose aux membres de l'assemblée délibérante l'opération de réfection partielle du toit du Château.

L'immeuble, de 300 m<sup>2</sup> au sol et de 4 niveaux, situé au cœur du village et surplombant ce dernier, abrite les services administratifs de la commune depuis son acquisition. Il fait partie de l'histoire et du patrimoine de la commune.

Le temps, les intempéries et l'absence d'entretien on permit une dégradation du toit et de l'ensemble du bâtiment.

Un avis technique d'expert a été rédigé en février 2013 et il recense quelques désordres.

Cette opération prend en considération les constats les plus préoccupants par des mesures conservatoires d'une part et des restaurations d'autres parts.

Les travaux envisagés permettent :

- la restauration de 70m<sup>2</sup> de toiture en partie sud est
- le retrait d'une cloison menaçante
- le remplacement d'une poutre et le renforcement d'un plancher
- le retrait de souches de cheminée avec reprises de la toiture.

Le plan de financement prévisionnel se présente comme suit :

	Dépenses HT	Financement
- Travaux estimés à	46.418,50 €	
- Subvention du Conseil Général du Var (Enveloppe 2014)		37.130,00 €

Autofinancement commune		9.288,50 €
TOTAUX	46.418,50 €	46.418,50 €

**Il est proposé à l'assemblée de délibérer afin**

- D'APPROUVER l'opération « Le Château, toiture » avec le plan de financement prévisionnel ;
- D'AUTORISER M. le Maire à solliciter le Conseil Général du Var dans le cadre de l'enveloppe 2014 ;

**Le Conseil Municipal ouï l'exposé et après en avoir délibéré,  
décide à l'unanimité**

par 13 voix POUR,  
0 Vote CONTRE :  
0 ABSTENTION :

de transformer l'exposé ci-dessus en délibération

---

Délibération n° 2014-52 du Samedi 28 Juin 2014

Objet de la délibération :

**Convention avec les commerçants pour inciter les touristes à venir consommer dans les commerces du village.**

Rapporteur : Monsieur CARRIERE Christophe

Service : Administration générale

AC

Afin que les touristes qui utilisent le parking de la cascade, viennent dans le village et se rendent dans les commerces, la mairie souhaite mettre en place une convention avec les commerçants.

Le principe est que chaque véhicule qui se sera acquitté du parking de 2 € puisse se faire rembourser le montant du ticket à condition d'effectuer un achat dans un des commerces du village.

Le commerçant justifiera ensuite auprès de la mairie des différents tickets remboursés, et nous procéderons à leur paiement.

**Il est proposé à l'assemblée de délibérer afin**

- **D'APPROUVER** l'exposé de M. Le Maire
- **D'AUTORISER** M. Le Maire à signer les conventions avec les différents commerçants.

**Le Conseil Municipal ouï l'exposé et après en avoir délibéré,  
décide à l'unanimité**

par 13 voix POUR,  
0 Vote CONTRE :  
0 ABSTENTION :

Délibération n° 2014-53 du Samedi 28 Juin 2014

Objet de la délibération :

## Augmentation horaires poste

Rapporteur : Monsieur CARRIERE Christophe

Service : Sécurité

MR

Monsieur Le Maire expose au conseil municipal qu'il est souhaitable d'augmenter les heures d'ouverture de la POSTE afin de permettre à un maximum d'administrés d'utiliser au mieux ce service.

### Il est proposé à l'assemblée de délibérer afin

- **D'APPROUVER** l'exposé de M. Le Maire
- **D'AUTORISER** M. Le Maire à signer l'avenant à la convention

**Le Conseil Municipal ouï l'exposé et après en avoir délibéré,  
décide à l'unanimité**

par 13 voix POUR,

0 Vote CONTRE :

0 ABSTENTION :

de transformer l'exposé ci-dessus en délibération

Le Secrétaire,  
Mme BROCHIER,  
4ème Adjoint

Le Président  
Monsieur Christophe CARRIERE  
Maire